## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de Céret



Le

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

66260

Au Grade d'adjoint administratif territorial principal 2º classe

## Le Maire de la Commune de SAINT LAURENT DE CERDANS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 aout 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrice de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administrative paritaires,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emploie des Vu l'arrêté en date du 01 février 2021 portant définition les lignes directrices de gestion de la collectivité,

## ARRETE

ARTICLE 1: Après examen de l'ensemble des agents promouvable, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2° classe est fixé comme suit pour l'année 2024.

Ordre	Classement / Nom Prénom	Situation actuelle grade-échelon	Promouvable à compter du **
1	OLIVARES Éric	Adjoint administratif territorial échelon 7	01 janvier 2024 avec examen

**ARTICLE 2**: La secrétaire générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

CENTRE DE GESTION

0 5 FEV. 2024

COURRIER

Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à St Laurent de Cerdans, le 19 janvier)2024.

